

# Fonctionnement du programme

*Note vue en Comité d'Orientation Stratégique Recherche le 16/02/2017 et en Conseil des Membres le 20/02/2016*

## Objectifs

**L'Université Bretagne Loire a mis en place 10 Départements de recherche pour coordonner et structurer l'offre de recherche présente sur le territoire bi-régional Bretagne et Pays de Loire.** Clés de voute de la structuration de l'UBL, leur objectif et ambition sont, sur la base d'une feuille de route scientifique établissant des priorités thématiques à développer, de **rayonner sur le plan international et d'attirer sur le territoire de jeunes talents scientifiques.**

**Pour soutenir cette ambition, l'UBL lance en 2017 une première campagne de financement de 48 chercheurs postdoctoraux,** afin de lancer de nouveaux champs de recherche, de renforcer des champs existants ou d'initier et d'accompagner la mise en œuvre d'effets d'entraînement liés aux PIAs et les coopérations au sein des départements.

L'UBL, pour cette campagne postdoctorale comme pour d'autres projets, souhaite faire jouer les effets de levier. Ainsi, ces contrats postdoctoraux sont proposés en cofinancement 50%-50% entre l'UBL et un partenaire co-financeur identifié (ou à identifier).

Cette première campagne postdoctorale est conçue comme un programme d'amorçage visant à accompagner la mise en synergies des unités de recherche au sein des Départements et d'évaluer la pertinence du dispositif en vue du dépôt d'un dossier Cofund (programme européen).

L'instruction qualitative et la priorisation des projets à financer sont confiées aux Départements de recherche et l'arbitrage global au COS Recherche UBL.

La campagne 2017 fera l'objet d'un bilan analysé par la commission Recherche du Conseil Académique de l'UBL et le Comité d'Orientation Stratégique (COS) Recherche. Ce bilan permettra d'adapter les campagnes ultérieures.

## Répartition et montants des financements

L'UBL consacre à ce programme une enveloppe de 1 M€ (en année pleine) permettant le co-financement de 48 contrats (soit 21k€ environ pour 12 mois par contrat). Les candidats sélectionnés seront recrutés sur un contrat de 12 mois, éventuellement prorogables pour 6 ou 12 mois<sup>1</sup>.

Tenant compte du potentiel scientifique que coordonne chacun des Départements de recherche<sup>2</sup>, ces 48 contrats pour la campagne 2017 sont répartis selon le tableau ci-dessous.

Départements	Nombre de contrats alloués
Arts, cultures, création, patrimoines (ACCP)	2
Matière Matériaux (MM)	4
Mer et littoral (ML)	4
Agro-écosystèmes et alimentation (AAL)	3
Environnement : univers, terre, écologie, sociétés (EUTES)	2
Biologie et santé	5
NUMERIC	7
Industrie	3
Organisation, sociétés, territoires (OST)	6
Cognition, éducation, interaction(CEI)	2
<b>Sous-total Département</b>	<b>38</b>
Projets trans-Départements	10
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

## Déroulement de la campagne

Le programme comporte essentiellement deux phases :

1. Une phase **d'appel à projets de recherche au sein des Départements**, d'expertise et de sélection des projets
2. Une phase **d'appel à candidatures sur les projets de recherche sélectionnés**, d'audition et de sélection des candidats

### Phase d'appel à projets

#### Critères d'évaluation

Les projets proposés doivent être établis pour une conduite de recherche sur une durée maximale de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2017, renouvelable une fois. Ils doivent s'inscrire explicitement dans les prospectives scientifiques définis par les Départements de recherche UBL. Ils se doivent d'ouvrir

<sup>1</sup> Pour cette 1<sup>re</sup> campagne, les renouvellements de contrat pour une seconde année intégreront, en instruction et arbitrage, la campagne générale de l'année suivante (2018). Un bilan sur l'attractivité à 12 ou 24 mois sur ces accueils postdoctoraux sera effectué lors de cette seconde campagne d'instruction.

<sup>2</sup> Le critère de répartition pour 2017 prend en compte la pondération suivante : effectifs en E-C (poids 4/5), nb d'unités à rattachement principal au département (poids 1/5). Ces chiffres étant en consolidation définitive en lien avec la contractualisation 2017-2021 qui s'ouvre, ces données ainsi que la pondération pourront être amendées pour les campagnes suivantes.

sur des champs de recherche innovants et différenciants, tant en proposant un sujet scientifique en rupture par rapport à l'existant qu'en affichant une perspective de développement sur le long terme.

Les Départements doivent s'appuyer sur les dimensions suivantes pour prioriser l'attribution des financements :

- La cohérence des projets proposés avec la feuille de route scientifique définie par chaque Département
- La volonté de renforcer la recherche fondamentale et la recherche interdisciplinaire (projets trans-Départements)
- La dynamique d'entraînement autour des thématiques portées par les dossiers Isite.

Ils intègrent dans leur analyse l'avis formulé par le directeur d'unité concerné par chaque projet.

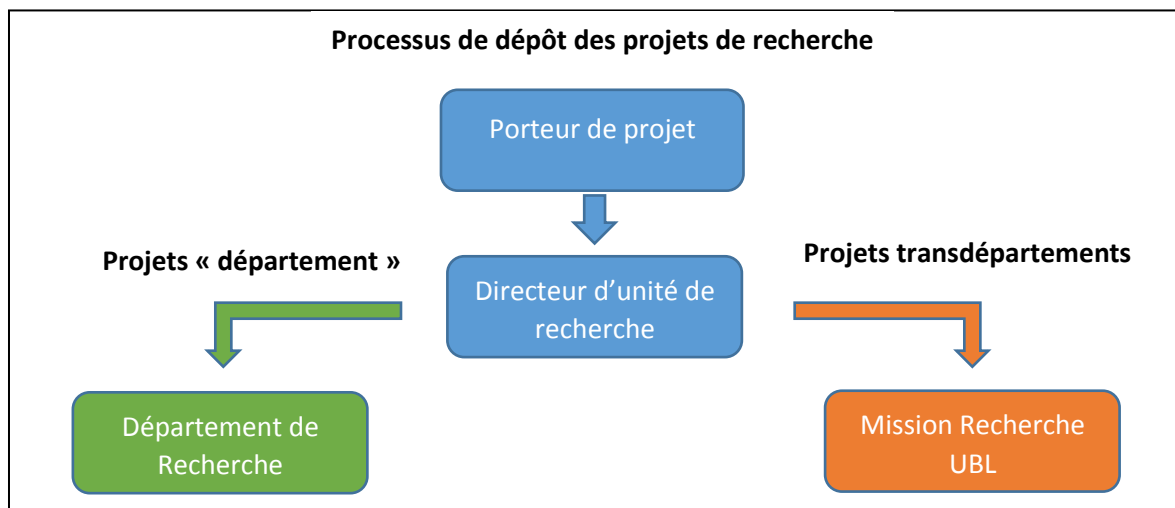
Un modèle de grille d'évaluation est mis à disposition par la Mission Recherche de l'UBL pour faciliter le travail des jurys et des éventuels rapporteurs.

#### Dépôt des projets de recherche

- Un modèle de dossier de dépôt de projet est mis à disposition des Départements par la Mission Recherche de l'UBL pour diffusion auprès des unités de recherche qui leur sont affiliées à titre principal. Chaque Département y précise les orientations scientifiques retenues conformément à leur feuille de route.
- Les porteurs de projets sont invités à transmettre leur dossier au directeur de leur unité de recherche. Les projets co-portés par plusieurs unités de recherche sont à transmettre aux directeurs d'unités concernés.
- La nature et l'état (acquis<sup>3</sup> ou potentiel) du co-financement envisagé pour chaque projet sont précisés dans le dossier.
- Le dépôt des projets de recherche est réalisé par les directeurs d'unités de recherche, accompagné de leur avis et d'un éventuel classement des projets, pour faciliter le travail d'expertise.
- **Pour les projets candidats à un financement d'un Département** (projets « département ») : **le dépôt est à faire auprès du Département.**
  - Pour les unités de recherche rattachées à titre principal à plusieurs Départements, les directeurs d'unité doivent transmettre simultanément leur avis et classement aux Départements concernés en précisant pour chaque projet dans quel Département celui-ci est déposé.
- **Pour les projets candidats à un financement transdépartement** (projets dont l'enjeu scientifique s'inscrit à l'interface de plusieurs Départements) : **le dépôt est à faire auprès de la Mission Recherche de l'UBL, avec copie aux directeurs des Départements concernés.** Les porteurs de projets précisent dans leurs dossiers les Départements concernés.

---

<sup>3</sup> Les porteurs de projet doivent dans ce cas fournir un document officiel signé du co-financeur confirmant l'attribution du financement. En l'absence d'attestation, le cofinancement est considéré comme potentiel.



### Expertise et sélection des projets de recherche

#### *Cas de projets « département »*

La sélection des projets de recherche déposés dans un Département est réalisée par un jury, composé de membres du Conseil du Département. La composition du jury est arrêtée par le comité de direction du Département<sup>4</sup>.

Chaque Département organise l'expertise et la sélection des projets de recherche selon les modalités qui lui semblent les plus adaptées pour sa communauté scientifique, dans une optique de rigueur et de transparence visant à assurer la crédibilité de l'appel à projets, et en respectant les règles minimales communes suivantes :

- La liste des membres du jury du Département en charge de l'expertise et de la sélection des projets doit être rendue publique. Le directeur et les directeurs adjoints du Département sont membres du jury ;
- Les membres du jury s'engagent à ne pas participer à l'expertise et aux délibérations portant sur des projets issus de leur propre unité de recherche, et de manière générale respectent les principes d'indépendance et d'impartialité inhérents à la déontologie des métiers de la recherche<sup>5</sup> ;
- Il peut être fait appel à des rapporteurs, internes ou externes au périmètre de l'UBL, pour préparer le travail du jury, cette option étant de la responsabilité et à la charge du département.

Le jury de chaque Département sélectionne un nombre de projets correspondant au nombre de co-financement attribué au Département, et classe en liste complémentaire (au maximum d'une taille double de la liste principale) des projets susceptibles d'être financés en cas de désistement d'un projet retenu.

<sup>4</sup> Le jury peut être le comité de direction du Département

<sup>5</sup> Voir la [charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#)

Le Directeur du Département transmet à la Mission Recherche de l'UBL les listes principales et complémentaires des projets retenues par le jury du Département, avec les dossiers correspondants, accompagné d'un bilan synthétique du déroulement de l'appel à projet, en vue d'une présentation au COS Recherche de l'UBL.

#### *Cas de projets transdépartements*

Le COS Recherche siège comme jury pour la sélection des 10 projets transdépartements. Il s'appuie sur l'avis des directeurs de Département concernés et celui de rapporteurs désignés au sein du COS.

#### *Validation de la phase d'appel à projets*

Le COS Recherche valide les propositions de projets retenus après présentation par les départements du bilan de l'appel et il sélectionne les projets transdépartements.

Les résultats de l'appel à projet sont diffusés au sein des Départements après la réunion du COS Recherche.

## Phase d'appel à candidatures

L'appel à candidature sur les projets retenus est publié, en français et en anglais, sur le site de l'UBL, relayé dans l'ensemble de la communauté de l'UBL et au-delà afin d'assurer la plus grande visibilité possible auprès des candidats potentiels.

### Critères d'éligibilité

L'objectif d'attractivité de jeunes scientifiques sur le territoire conduit à imposer la condition de recrutement exogène à l'UBL, pour un sujet de recherches donné, par rapport au laboratoire d'accueil.

**Pour être éligibles, les candidats ne doivent pas avoir obtenu leur doctorat dans l'établissement de tutelle de l'unité de recherche dans laquelle ils postulent, ni avoir déjà travaillé dans cette unité de recherche. Ils doivent avoir eu une expérience de recherche à l'international.**

Par ailleurs, afin de garantir des niveaux d'expérience comparables entre les candidats, ceux-ci ne devront pas avoir soutenu leur thèse depuis plus de 3 ans à la date du 1/9/2017<sup>6</sup>.

### Dépôt des candidatures

#### *Cas des projets « département »*

Les candidats déposent leur dossier de candidature auprès des porteurs de projets avec copie au président du jury du Département de recherche.

#### *Cas des projets transdépartements*

Les candidats déposent leur dossier de candidatures auprès des porteurs de projets, avec copie à la Mission Recherche de l'UBL.

#### *Dossier de candidature*

Le dossier de candidature est composé *a minima* des pièces suivantes :

- Un CV court et une lettre de motivation (abordant notamment le projet professionnel)

---

<sup>6</sup> Les périodes de congés pour maladie, maternité ou parentalité ne sont pas comptées dans cette durée.

- Une liste des principaux travaux réalisés (2 pages max.) : publications scientifiques, brevets et autres productions scientifiques
- D'éventuelles lettres de recommandations
- D'une copie du diplôme de doctorat (ou du lien vers la référence de la thèse dans le Catalogue SUDOC pour les titulaires d'un doctorat soutenu dans un établissement français)

### Sélection des candidatures

Outre la qualité scientifique des candidats, critère principal de la sélection, les jurys sont invités à intégrer dans leurs critères les projets professionnels des candidats et leurs perspectives d'insertion durable sur le territoire de l'UBL, dans l'enseignement supérieur et la recherche ou dans d'autres secteurs de R&D au sein du tissu socio-économique territorial.

#### *Cas des projets « département »*

Les Départements de Recherche choisissent le dispositif de pré-sélection, d'audition et de sélection des candidats qui leur semble préférable pour assurer un recrutement de qualité<sup>7</sup>. Quel que soit le dispositif retenu, celui-ci doit garantir une égalité de traitement entre les candidats. **La sélection des candidats devra être effectuée par un jury d'au moins trois personnes.**

Les auditions et la sélection des candidats sont organisées sous la responsabilité des porteurs de projets au sein de leur unité de recherche, dans le respect des règles et pratiques de recrutement en vigueur dans leur(s) établissement(s) de tutelle. Le Département peut être représenté dans les jurys de recrutement par un membre de son conseil n'appartenant pas à l'unité de recherche qui recrute. Les porteurs de projet transmettent au Département le résultat de leur sélection.

Les résultats finaux de chaque recrutement sont transmis à la Mission Recherche de l'UBL par les Directeurs des Départements.

#### *Cas des projets transdépartements*

Les auditions et la sélection des candidats sont organisées par la Mission Recherche de l'UBL et le porteur de projets en associant la direction des Départements concernés.

#### *Mise en œuvre des recrutements*

Les chercheurs contractuels sélectionnés seront salariés de l'établissement de tutelle de leur unité de recherche d'affectation<sup>8</sup>.

Les recrutements sont mis en œuvre sous réserve de l'obtention confirmée du co-financement associé à celui de l'UBL<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Voir les principes de la [Charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#).

<sup>8</sup> Sauf éventuelle disposition contraire liée au co-financement associé. Une convention de reversement sera signée entre l'UBL et chaque établissement employeur des chercheurs sélectionnés.

<sup>9</sup> Un document officiel signé du co-financeur confirmant l'attribution du financement sera demandé aux porteurs de projet.

La prise de poste des chercheurs sélectionnés dans le cadre de cette campagne 2017 doivent intervenir entre le 01/09/2017 et le 01/03/2018. Une copie du contrat de travail est à fournir à la Mission Recherche de l'UBL

Si un projet de recherche ne se concrétise pas (co-financement non obtenu, pas de lauréat ou désistements), le projet suivant positionné en liste complémentaire est autorisé à lancer un appel à candidature dans les mêmes conditions. Ces appels à candidature doivent être lancés avant le 31/12/2017.

## Calendrier de la campagne

Dates	Jalons	Délai entre étapes
20/02/2017	Validation de la campagne par le Conseil des Membres	
22/02/2017	Lancement de l'appel à projet par les Départements	2 jours
30/04/2017	Date limite de transmission des projets par les Directeurs d'unités auprès des Départements	9 semaines
18/05/2017	Date limite de transmission par les Départements à la Mission Recherche de l'UBL des projets sélectionnés	3 semaines
25/05/2017	Réunion du COS Recherche pour synthèse des propositions des Départements et arbitrage sur les projets trans-Départements	1 semaine
01/06/2017	Lancement de l'appel à candidatures sur les projets retenus	1 semaine
01/09/2017	Date d'effet des premiers recrutements	
31/12/2017	Date limite de lancement des appels à candidature sur projets en liste complémentaire	
01/03/2018	Date d'effet des derniers recrutements	

## Bilan de la campagne et suivi

La Mission Recherche, en collaboration avec les Départements de recherche, établira un bilan du déroulement de la campagne. Ce bilan sera présenté au COS Recherche et à la commission recherche du Conseil Académique de l'UBL. Ce bilan permettra de préparer la campagne d'attractivité postdoctorale suivante.

Par ailleurs, un suivi de la campagne sera également fait à l'issue des projets de recherche pour rendre compte des résultats : collaborations et production scientifiques, devenir de chercheurs postdoctoraux, etc.

## Contacts

La Mission Recherche de l'UBL est en charge de la coordination de la campagne, au service des Départements de Recherche pour les accompagner au cours de chaque étape.

Personne en charge du suivi de la campagne au sein de la Mission Recherche :

- Marie Moriset, [recherche@u-bretagne Loire.fr](mailto:recherche@u-bretagne Loire.fr)